



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Aides et prêts

Question écrite n° 2455

Texte de la question

M Michel Pelchat attire l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur le fait que selon une récente étude, l'aide de l'Etat à l'industrie paraît inadaptée. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour améliorer ou reformer le régime des aides aux entreprises.

Texte de la réponse

Reponse. - L'aide de l'Etat à l'industrie a déjà fait l'objet d'une reorientation sensible depuis plusieurs années. Le retour à une situation bénéficiaire de quelques grands secteurs industriels qui ont justifié, par le passé, des interventions massives de l'Etat permet aujourd'hui de concentrer les aides - notamment celles du ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire - sur des facteurs clefs de compétitivité. Le soutien à l'innovation et au développement technologique constitue une toute première priorité : l'effort national de recherche doit en effet largement impliquer les entreprises. Le budget de 1989 comporte à cet égard un accroissement sensible du soutien à la recherche industrielle par le fonds de la recherche et de la technologie et des aides à l'innovation de l'Anvar dont la procédure décentralisée correspond bien aux besoins des PMI. La création du fonds de l'innovation industrielle permettra au ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire d'apporter son concours à des programmes ambitieux lancés par des entreprises sur des thèmes stratégiques déterminés par un comité de l'innovation, essentiellement composé de dirigeants d'entreprises. L'effort de modernisation des processus de production des produits eux-mêmes sera poursuivi au travers des procédures Puce (utilisation de composants électroniques dans les produits) et Logic (diffusion de logiciels pour la gestion industrielle et la conception des produits). L'aide à l'installation de matériels de haute technologie dans les industries manufacturières (procédure Meca) sera désormais recentrée sur les opérations dites de première référence, destinées à démontrer l'importance des gains de productivité. L'amélioration de l'environnement des entreprises est un autre volet important de la politique mise en œuvre. Il s'agit de créer le cadre le plus favorable au développement des initiatives industrielles notamment dans la perspective du grand marché européen. Les actions menées pour la qualité, le développement de la normalisation et de la certification, le recours au design, l'amélioration des performances commerciales des PMI participent à cette action. Les contrats de plan Etat-région favorisent les actions collectives des entreprises sur ces différents thèmes, et contribueront au renforcement des compétences dans l'industrie (aide au recrutement de cadres, fonds régionaux d'aide au conseil notamment). Enfin l'efficacité de l'aide de l'Etat à l'industrie passe par une bonne information du chef d'entreprise ; le ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire s'attachera donc à mieux diffuser auprès des PMI le capital de connaissances rassemblé dans les études. Il veillera également à informer complètement les dirigeants des PMI sur les aides auxquelles ils peuvent prétendre ; l'action des directions régionales de l'industrie et de la recherche et l'expérience engagée avec cinquante sous-préfets visent précisément à rapprocher l'administration du terrain, là où les initiatives industrielles peuvent se manifester pour contribuer au développement de l'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2455

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2565